

Stratégie européenne de croissance 2020 en outre-mer

L'Union sociale pour l'habitat outre-mer a contribué aux propositions nationales dans le cadre du Contrat de partenariat France-Europe qui sera remis à l'Union européenne à l'automne 2012.

Cette contribution s'articule autour de quatre domaines phares :

Thématique	Contexte et enjeux	Objectifs
<p>Inclusion sociale dans le logement social</p> <p>1. Garantir une cohésion sociale, économique et territoriale (Feder + FSE)</p>	<p>Les régions d'outre-mer sont parmi les plus pauvres d'Europe (PIB < 75 %), constat aggravé par leurs handicaps structurels, avec une transition démographique qui traduit un vieillissement accéléré des populations pour les territoires insulaires.</p>	<p>Cinq mesures opérationnelles à décliner en actions éligibles sont identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer et diversifier les réponses spécifiques habitat/ services ; • favoriser l'accueil et le maintien des personnes défavorisées dans le logement social ; • procéder à l'accompagnement social des groupes sociaux défavorisés ; • renforcer des actions et démarches en faveur des publics situés en zone d'habitat informel, précaire ou insalubre ; • expérimenter au regard de l'évolution des besoins sociaux des actions innovantes pour les publics spécifiques.
<p>Adaptation au changement climatique et prévention-gestion des risques</p> <p>1. Prévention et gestion des risques majeurs en faveur d'une résilience du logement social et de ses locataires (Feder + FSE)</p>	<p>Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et face à l'augmentation des catastrophes majeures depuis une dizaine d'années, le renforcement de la résilience des locataires et du bâti s'avère nécessaire. Le logement social est une composante fondamentale pour le relèvement immédiat en cas de catastrophe, en tant que service de base.</p>	<p>Réduire la vulnérabilité sociale et renforcer la résilience organisationnelle des organismes de logement social, en vue de garantir la continuité de la mission d'intérêt général portée par les Hlm en cas de catastrophe majeure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • construction d'outils et d'une réponse opérationnelle et partagée en cas de sinistre majeur ; • coopération partenariale en matière de sécurité civile ; • renforcement de la résilience sociale et d'une culture de la prévention et de la gestion de crise des organismes Hlm ; • développement de la résilience patrimoniale.
<p>Développement urbain durable et logement social</p> <p>1. Contribuer au développement urbain durable des territoires (Feder + FSE)</p>	<p>En 50 ans, la croissance de la population a presque triplé dans les pôles urbains, parallèlement aux déséquilibres structurels et économiques. Le développement de l'habitat informel et la permanence des bidonvilles, la précarité urbaine dans les centres anciens, l'insuffisance d'infrastructures adaptées et la dégradation du cadre de vie rendent nécessaire de mener des actions fortes, globales et durables.</p>	<p>Pérenniser les actions des dispositifs actuels en œuvre sur les territoires (PRU, CUCS, PNRQAD...) et approfondir les actions partenariales, au travers de deux grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • patrimonial, dans une logique de projet intégré de développement territorial (interventions patrimoniales, gestion de proximité, requalification-résidentialisation...); • social, dans une logique d'accompagnement des habitants dans le cadre de projets d'inclusion sociale, en lien avec le logement social.
<p>Développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique</p> <p>1. Promotion des énergies renouvelables (Feder)</p> <p>2. Efficacité énergétique (Feder)</p>	<p>Du fait de leurs caractéristiques géographiques et structurelles, les régions d'outre-mer requièrent des actions spécifiques en direction de l'adaptation au changement climatique, de l'approvisionnement énergétique et du développement des énergies renouvelables.</p>	<p>Réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux tout en préservant les ménages à revenu modeste de la précarité énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rénovation et performance thermique / ventilation ; • réduction de la dépendance énergétique par le développement de solutions innovantes et des énergies renouvelables [objectif régional fixé à 50 % de la consommation actuelle].



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
OUTRE-MER

Siège : 14, rue Lord Byron • 75008 Paris • Tél. 01 40 75 68 58 • Fax. 01 40 75 50 37
e.mail : outremer@union-habitat.org - www.habitat-outre-mer.fr
Association Loi 1901 • SIRET 422 713 560 00015 • APE 913 E

© Photos : USHOM - Paris septembre 2012
© FKP : 01 47 45 42 59



Politique de cohésion 2014-2020 outre-mer

Pour une stratégie européenne
de croissance durable et inclusive



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
OUTRE-MER

Une nouvelle politique européenne de cohésion 2014-2020 pour favoriser la croissance

Depuis plus de 20 ans, la politique européenne de cohésion a permis de réduire les écarts de développement économique et social dans l'ensemble de l'Union européenne, au bénéfice de ses 500 millions d'habitants.

Dans le contexte de crise économique actuelle, une stratégie de croissance a été définie à l'horizon 2020, dans une perspective de développement intégré et durable, avec une exigence de qualité. L'Union européenne a ainsi pris des mesures importantes pour améliorer la coordination de la gouvernance économique et soutenir la reprise. La solidarité y sera largement déployée, en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté, ainsi qu'en réaction aux catastrophes, en matière de sécurité énergétique, ou encore en réponse à des besoins humanitaires immédiats. Enfin, la stratégie « Europe 2020 » vise plus particulièrement un objectif de performance et d'efficacité énergétique : couvrir 20 % de ses besoins en énergie au moyen des énergies renouvelables, accroître son efficacité énergétique de 20 %, et réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % à partir des valeurs de 1990.

L'atteinte de ces objectifs passe par un budget novateur équivalant à près d'1 % de la richesse européenne, dédié aux secteurs prioritaires. Il s'inscrit dans une logique d'appui à la mutualisation des ressources communautaires.

Ainsi, au titre de la politique de cohésion 2014-2020, 376 milliards d'euros seront alloués au Fonds européen de développement régional (Feder) et 84 milliards d'euros au Fonds social européen (FSE).

La politique de cohésion 2014-2020 accorde un traitement financier spécifique aux régions ultrapériphériques (RUP), par les compléments suivants :

- un taux de cofinancement porté à 85 % ;
- une allocation spécifique est également proposée pour compenser les surcoûts dus aux handicaps structurels et géo contextualisés ;
- une attribution de 150 % de l'aide actuelle au titre du Feder ;
- une attribution d'une enveloppe supplémentaire de 50 M€ ;
- une enveloppe spécifique hors cadre financier pluriannuel, est allouée aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM), à l'appui de l'instrument financier du Fonds européen de développement (FED) (321 M€).

Répartition budgétaire (Feder) en milliards d'euros cohésion sociale, économique et territoriale 2014-2020

Régions les moins développées Moyenne UE (convergence)	PIB < à 75 %	162,6	43,3 %
Régions en transition Moyenne UE	75 % < PIB < 90 %	38,9	10,3 %
Régions les plus développées Moyenne UE (compétitivité)	PIB < à 75 %	53,1	14,1 %
Coopération territoriale		11,7	3,1 %
Fonds de cohésion		68,7	18,3 %
Interconnexion en Europe (réseaux transeuropéens-domaines de l'énergie, des transports et des TIC)		40,0	10,7 %
Allocations supplémentaires (régions d'outre-mer et peu peuplées)		0,926	0,2 %

Sources : communication de la Commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions, COM(2011) 500 final, Part 1-Bruxelles, 29-06-2011- Budget indicatif.

Les régions et collectivités d'outre-mer affirment leur partenariat avec l'Union européenne en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive, fondée sur la réciprocité

Dans le cadre d'une stratégie commune déclinée au niveau national, le Contrat de partenariat France-Europe définit une liste d'objectifs thématiques, lesquels feront ensuite l'objet d'actions-mesures au sein d'un programme opérationnel pour chaque région. Afin de garantir la réussite des objectifs du programme, des axes prioritaires ont été identifiés, sur lesquels se concentrent les ressources, avec une réserve de performance pour encourager les investissements exemplaires et favoriser la compétitivité.

Les régions ultrapériphériques (RUP) doivent faire face à des contraintes spécifiques qui freinent leur développement et font ainsi l'objet d'un partenariat renforcé avec l'Union européenne depuis 2005. La stratégie européenne développée en outre-mer prévoit ainsi l'approfondissement de plusieurs thématiques prioritaires qui concernent à la fois les activités et la mission d'intérêt général des organismes Hlm pour :

- **réduire le déficit d'accessibilité et les effets des contraintes spécifiques** : notamment les transports, les réseaux et les technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- **renforcer l'intégration régionale des territoires dans leur environnement géographique de proximité** ;
- **favoriser la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté**, à l'appui de dispositifs favorisant le développement de l'éducation, de la formation et du développement des compétences professionnelles, l'intégration des communautés marginalisées. Ce volet prévoit la promotion de l'économie sociale et des entreprises sociales ;
- **renforcer la dimension territoriale au travers du développement urbain intégré** où des stratégies globales pourront être mises en œuvre, avec une approche transversale (volet social, urbain et développement durable). Une plateforme européenne du développement urbain sera ouverte, avec 300 villes en réseau. Des outils financiers permettront des interventions multidimensionnelles et intersectorielles. Un soutien aux investissements prioritaires, à l'appui de la promotion de la stratégie énergétique européenne et de celle de l'inclusion sociale, sera déployé ;
- **promouvoir la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) et plus spécialement des services d'intérêt économique général (SIEG)**, à l'appui d'un mécanisme de collecte de fonds propres (capital-risque et fonds de capital-risque) et d'un mécanisme de prêt (service de partage des risques directs et ouverture sur des prêts transfrontaliers), mais également par le développement du volet énergie et le déploiement de nouveaux services ;
- **soutenir la prévention et l'adaptation au changement climatique**, à l'appui de la Stratégie Europe 2020 (volet énergétique et performance), mais également en faveur de la recherche et de l'innovation, du transfert et du partage de connaissances et plus largement d'une culture préventive vis-à-vis des catastrophes majeures (naturelles et technologiques) en vue de développer la résilience de la société civile et économique.

« Toute stratégie en faveur des RUP doit reconnaître leur valeur pour l'UE dans son ensemble ... Malgré leurs handicaps, les RUP disposent de nombreux moteurs de croissance potentiels qui reposent sur leurs caractéristiques spécifiques ... Ce sont aussi des ambassadrices de l'UE ... »

Rapport Solbes « Les RUP européennes : le rayonnement de l'UE dans le monde », octobre 2011.

« ... il s'agit de proposer une offre labellisée et performante ... la spécialisation intelligente des RUP ... passe par une approche qualitative de la diversification des économies ... »

Jean Crusol, Président du Conseil des Affaires économiques, conseil régional de Martinique, 2^e Forum des RUP, Bruxelles, juillet 2012.

« ... Nous continuons à soutenir la croissance par l'accélération des grands chantiers, mais nous faisons depuis 2 ans le pari d'un développement de la spécialisation volontaire ... au service des priorités de la Stratégie Europe 2020 ... »

Didier Robert, Président du conseil régional de La Réunion, 2^e Forum des RUP, Bruxelles, juillet 2012.

« ... notre statut de région ultrapériphérique (RUP) ... apparaît plus que jamais comme le levier indispensable permettant à nos régions de continuer, malgré la crise, à se développer, afin de remplir notre part des objectifs de la Stratégie Europe 2020 de croissance intelligente, durable et inclusive ... »

Alex Falémé, Vice-Président de la Commission des affaires européennes, juridiques et de coopération, Vice-Président du conseil régional de Guadeloupe, 2^e Forum des RUP, Bruxelles, juillet 2012.